

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NITRATE DE POTASSIUM

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit NITRATE DE POTASSIUM

Numéro du produit 22105

Synonymes; marques

commerciales

NITRIC ACID POTASSIUM SALT, NITRATE OF POTASH, SALTPETER, NITER, POTASSIUM NITRATE AC, KALIUMNITRAT FRIRINNANDE, KALIUMNITRAT

OBEHANDLAD, KALIUMNITRAT MULTI K TOP FRIRINNANDE, POT NITRATE AC HFA,

POTASSIUM NITRATE E252 FOOD GRADE, POT NITRATE FERTILISER

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119488224-35-XXXX

 Numéro CAS
 7757-79-1

 Numéro CE
 231-818-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Applications industrielles diverses Intermédiaire pour l'industrie chimique Fertilisante

Traitement d'eau. Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels

Belgium

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51

SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 22105

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Ox. Sol. 3 - H272

Dangers pour la santé

Non Classé

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

Date de révision: 22-06-20 Numéro de version: 1.004 Remplace la date: 22-06-20

NITRATE DE POTASSIUM

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 231-818-8

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Mentions de mise en garde P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit NITRATE DE POTASSIUM

Numéro d'enregistrement

01-2119488224-35-XXXX

REACH

 Numéro CAS
 7757-79-1

 Numéro CE
 231-818-8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne

persiste.

Ingestion Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à

boire. Consulter un médecin.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la

appropriés

poudre sèche ou de l'eau diffusée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Peut aggraver un incendie; comburant.

Produits de combustion

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

dangereux

gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans

danger. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la formation et la dispersion de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de

poussières et le contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien Précautions de stockage

ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre toutes précautions pour éviter

de mélanger avec des matières combustibles et agents réducteurs.

Classe de stockage Stockage de produits comburants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20.8 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 36.7 mg/m³

Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 12.5 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10.9 mg/m³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 12.5 mg/kg p.c. /jour

PNEC - eau douce; 0.45 mg/l

- eau de mer; 0.045 mg/l - rejet intermittent; 4.5 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 18 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection





Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques, résistantes aux

poussières. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes

à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mainsChoisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants,

qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. (0.11 mm) Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Autre protection de la peau et Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans

l'air dépasse 10 mg/m3. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas

insuffisante. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Solide Solide cristallin. Poudre.

Couleur Blanc.

Odeur Sans odeur.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pH pH (solution diluée): 5 -9 5

Point de fusion 334°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Point d'éclair Pas d'information disponible.

Date de révision: 22-06-20 Numéro de version: 1.004 Remplace la date: 22-06-20

NITRATE DE POTASSIUM

Taux d'évaporationPas d'information disponible.Facteur d'évaporationPas d'information disponible.Inflammabilité (solide, gaz)Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Limites

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Pas d'information disponible.

Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 2.1 - 2.5

Densité apparente Pas d'information disponible.

Solubilité(s) > 100 g/l @ 25°C Soluble dans l'eau.

Coefficient de partage Non disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible.

Température de

décomposition

> 600°C

Viscosité Pas d'information disponible.

Propriétés explosives N'est pas considéré comme explosif.

Explosif sous l'influence d'une

flamme

Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Oxydant

9.2. Autres informations

Indice de réfractionPas d'information disponible.Taille de particulesPas d'information disponible.

Poids moleculaire 101.1

Volatilité Pas d'information disponible.

Concentration de saturation Pas d'information disponible.

Température critique Pas d'information disponible.

Composé organique volatile Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles et

agents réducteurs.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Date de révision: 22-06-20 Numéro de version: 1.004 Remplace la date: 22-06-20

NITRATE DE POTASSIUM

Possibilité de réactions

dangereuses

Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles et

agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50

3.750,0

mg/kg)

dangereux

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 3.750,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) DL50 > 5000 mg/kg p.c. /jour, Cutanée, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Non irritant.

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Non irritant.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2A Probablement cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - NOAEL 1500 mg/kg p.c. /jour, , Rat

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date de révision: 22-06-20 Remplace la date: 22-06-20 Numéro de version: 1.004

NITRATE DE POTASSIUM

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Peut provoquer somnolence ou

vertiges. Nausées, vomissements.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins,

des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur

l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 1378 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés

CE₅₀, 48 hours: 490 mg/l, Daphnia magna

aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

déchets l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité.

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR/RID)
 1486

 N° ONU (IMDG)
 1486

 N° ONU (ICAO)
 1486

N° ONU (ADN) 1486

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) NITRATE DE POTASSIUM

Nom d'expédition (IMDG) NITRATE DE POTASSIUM

Nom d'expédition (ICAO) POTASSIUM NITRATE

Nom d'expédition (ADN) NITRATE DE POTASSIUM

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 5.1

Code de classement ADR/RID 02

Etiquette ADR/RID 5.1

Classe IMDG 5.1

Classe/division ICAO 5.1

Classe ADN 5.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

Ш

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) III
Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN)

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-Q

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes 1Z

d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du danger (ADR/RID)

50

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac

Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs N6

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision: 22-06-20 Numéro de version: 1.004 Remplace la date: 22-06-20

NITRATE DE POTASSIUM

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

22-06-20 Date de révision

Numéro de version 1.004

Remplace la date 22-06-20

Numéro de FDS 22105

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

intégralité

Signature Jitendra Panchal